



CONCOURS PHOTO À HOUEMONT

Règlement

Article 1 : Ce concours photo dont le thème est « Les manifestations (Culture—Loisirs—Sports ...) » est organisé par la Commission Culture. L'inscription au concours sera reçue en Mairie jusqu'au 31 août 2018.

Article 2 : Les photos, 2 maximum, de format 20x30 maximum seront présentées sur carton rigide avec fixation pour accrochage. Les retouches sont interdites.

Un indice montre que l'on se trouve à Houdemont.

Les photos (noir et blanc ou couleurs) seront remises à la Mairie au plus tard le 2 novembre 2018 afin d'être exposées dans le hall de la Mairie de Houdemont du 05 au 26 novembre 2018.

Article 3 : A l'issue de cette exposition, un jury sera composé, de visiteurs, des membres de la Commission et de professionnels, il se réunira afin d'effectuer le classement.

Article 4 : La Commission Culture se réserve le droit d'annuler ce concours sans autre avis; en aucun cas la responsabilité de la Commune ne peut être mise en cause.

Les auteurs des différentes photos s'engagent à laisser les photos libres de tout droit d'utilisation (dépliants, promotions de la Commune, etc...) par la Commission Culture. Le nom des auteurs sera toujours indiqué en cas d'utilisation.

Article 5 : Du fait du droit de la personne à l'image, l'auteur devra, s'il présente un ou plusieurs personnages, obtenir une autorisation d'utiliser l'image de ladite personne, cette autorisation sera jointe à la photo.

Article 6 : Le jury sera seul souverain dans le classement, aucune réclamation ne pourra intervenir.

Article 7 : La participation à ce concours vaut acceptation dudit règlement.